

AVIS D'ATTRIBUTION MAPA

Département de publication : 73

Références de l'avis d'appel public à la concurrence : BOAMP - 16-101871
Dauphiné Libéré : n° 750110800

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville de Chambéry
Direction Générale Adjointe des Services Techniques Hôtel de Ville B.P. 11105
73011 Chambéry Cedex
Tél : +33 479602020
Email : marchespublics@mairie-chambery.fr
URL : <http://www.chambery.fr>
Adresse du profil d'acheteur :
<http://mairie-chambery.marcoweb.fr>

OBJET DU MARCHÉ

CHEMIN DES PRIMEVERES-Parcelle AZ 155 - glissement de terrain

PROCEDURES

Type de procédure : **MARCHÉ PUBLIC** passé en **PROCEDURE ADAPTEE** en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il suit les dispositions de l'article 77 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés à tranches optionnelles.

ATTRIBUTION DU/DES MARCHÉ(S)

Numéro de marché ou du lot : 16/20
Attribué pour un montant de : 157 862.50 € HT
Décomposé comme suit :

- Tranche ferme en ht : 89 115.00 €
- Tranche optionnelle en ht : 68 747.50 E

Date d'attribution : 25/08/16

Titulaire :

Sarl FERRAND TP
Zone Espace Leaders
2 allée de Champs Galère
74540 ALBY-SUR-CHERAN
Tél : 0450523497
Fax : 0450525863
Email : contact@ferrandtp.com

AUTRES INFORMATIONS

Date d'attribution du marché : 16/20

Nombre total d'offres reçues : 1

La date d'attribution indiquée dans le présent avis s'entend comme la date de notification du marché. La consultation du contrat peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Procédure de recours : Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, 38022 GRENOBLE CEDEX. Email : greffe.ta-grenoble@juradm.fr - Tél. / 0476429006/ Fax : 0476518944. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Grenoble : adresse internet : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/demarches-procedures/>. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/09/16